

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1er décembre 2020

Journée mondiale de lutte contre le sida : Olivier Véran rappelle les engagements du Gouvernement en matière de lutte contre le VIH et appelle les Français à rester vigilants

Pour cette 32ème journée mondiale de lutte contre le sida dédiée à la « solidarité et la responsabilité partagée », le ministre des Solidarités et de la santé rappelle l'importance du dépistage, et de la prévention accessibles à toutes et tous pour poursuivre la lutte contre le VIH et les IST, et enrayer l'épidémie de SIDA à l'horizon 2030. Le contexte de crise sanitaire que nous vivons ne doit pas nous faire oublier la lutte contre le VIH et les IST. Plus que jamais, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'accès à la santé et au dépistage doit appeler notre vigilance et notre volontarisme pour que la prévention et la prise en charge précoce du VIH et des IST soient les outils et la réponse accessibles à toutes et tous.

Les données épidémiologiques publiées ce jour par Santé Publique France montrent que la tendance est à l'augmentation de l'activité de dépistage pour le VIH (+6% entre 2018 et 2019) mais également pour les autres IST comme la syphilis, les infections à gonocoque et à Chlamydia trachomatis (avec environ 2,5 millions de dépistage réalisés pour chacune de ces infections, et une tendance à l'augmentation constante depuis 2017).

Cependant, les premières données pour 2020 montrent que du fait de la crise et du confinement, l'activité de dépistage du VIH et des IST a chuté de près de 60% entre février et avril sans que le niveau d'activité soit revenu à celui d'avant la crise.

Par ailleurs, si le taux de positivité au VIH s'est stabilisé en 2019 à 1,9 pour 1 000 sérologies, on constate toujours des nouvelles contaminations notamment auprès de populations les plus exposées.

« L'épidémie de Covid-19 ne doit pas faire oublier les autres combats, et au premier rang desquels la lutte contre le VIH. En cette journée nationale de lutte contre le Sida, je veux d'abord saluer les associations, les soignants et toutes les personnes qui oeuvrent au quotidien pour prévenir la propagation du virus, et pour prendre en charge les personnes séropositives. Ils sont les garants de cette vigilance constante que nous devons tous avoir face à une épidémie qui n'est pas encore vaincue. De son côté, le Gouvernement agit : que ce soit en facilitant le dépistage, en développant l'accès aux traitements ou en finançant des lieux d'accueil et de prise en charge, pour que les personnes séropositives puissent vivre comme tout le monde. » Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé.

Pour répondre à ces défis, plusieurs actions concrètes ont été menées :

- Expérimenter à partir du 1er décembre 4 centres de santé sexuelle Le Kiosque Info Sida Toxicomanie à Paris, ainsi que 3 autres centres situés à Lyon (Le Griffon), à Marseille (Le Spot Longchamp) et à Montpellier (Le Spot) vont développer une offre en santé sexuelle basée et un accès facilité au dépistage et au traitement, afin de toucher en priorité les personnes les plus exposées au VIH, aux hépatites virales et aux IST, et éloignées du soin conventionnel.

L'expérimentation de ces Centres de Santé Sexuelle dits d'Approche Communautaire (CSSAC) s'appuie sur de nouveaux modes d'organisations, inspirés de la réussite du modèle anglo-saxon.

La nouveauté de cette approche consiste à offrir des parcours basés sur le principe du « Tester et Traiter », c'est-à-dire un dépistage et un traitement si nécessaire, dans un seul lieu et dans un temps court.

Les centres proposeront également la possibilité de prescription et de suivi de traitement pré-exposition et post-exposition, une vaccination contre les hépatites A et B et le papillomavirus selon les recommandations du calendrier vaccinal et une offre de consultations spécialisées selon les besoins des consultants (addictologie, gynécologie, psychologie, sexologie, assistance sociale).

C'est une innovation en matière d'approche de la santé sexuelle qui doit permettre de réduire le nombre de personnes ignorant leur séropositivité, et donc les nouvelles contaminations.

- Diversifier et renforcer l'accès pour toutes et tous au dépistage en élargissant ces compétences à de nouveaux professionnels de santé

Connaître son statut sérologique doit rester l'objectif majeur de notre politique de santé publique. Chacune et chacun d'entre nous doit prendre conscience que se faire dépister, c'est aussi accéder au traitement le plus précocement possible, c'est gagner du temps, c'est préserver sa santé et celle des autres, c'est vivre pleinement sa vie sexuelle et affective.

Pour cela, l'accès au dépistage des IST sera renforcé en permettant aux infirmiers et aux sages-femmes de pouvoir les prescrire dans le cadre d'un protocole de coopération avec les médecins.

Cette évolution va être déployée dans le cadre de protocoles de coopération dès qu'ils seront validés par la Haute Autorité de Santé au premier semestre 2021.

- Promouvoir les traitements comme outils de prévention, faciliter leur accès et leur appropriation

L'effet préventif des traitements anti rétroviraux est encore trop peu connu.

S'agissant de la « prophylaxie pré-exposition au VIH », plus simplement appelée PrEP, la France a fait figure de pionnière. Elle a en effet été le premier pays européen à autoriser la PrEP et à la prendre en charge financièrement à 100 %.

Il y a un peu plus de 30 000 personnes sous PrEP en France en juin 2020. Cependant, les chiffres récents montrent un infléchissement de la dynamique de diffusion de la PrEP du fait de la crise sanitaire.

L'utilisation de la PrEP s'inscrit pleinement dans une stratégie de prévention diversifiée. Cependant, elle reste encore trop peu accessible, et les professionnels comme les acteurs de terrains mettent en avant les freins à son accès, notamment liés à la nécessité d'une première prescription en secteur hospitalier.

Ces modalités de prescription doivent donc évoluer pour que tous les médecins, en ville comme à l'hôpital, puissent prescrire et initier la PrEP. C'est l'assurance d'un maillage territorial efficace, d'une plus grande diffusion auprès des professionnels de santé d'une approche en santé sexuelle globale.

Pour cela, le Conseil d'Etat a été saisi d'un projet de décret permettant la primo-prescription de la PrEP par les médecins de ville, et qui devrait la rendre effective dès le début d'année 2021.

- Accompagner mieux les plus fragiles en développant des appartements de coordination thérapeutique intervenant sur le lieu de vie de la personne

Les appartements de coordination thérapeutiques (ACT) accompagnent aujourd'hui pour leur santé, leurs démarches et leur parcours d'insertion, des personnes souffrant de maladies chroniques dont le VIH et présentant une situation de fragilité sociale et psychologique nécessitant un suivi médical.

Cet accompagnement médical et psycho social s'exerce aujourd'hui exclusivement au sein d'un hébergement temporaire proposé par l'ACT.

Dans le cadre du Ségur de la Santé, pour promouvoir la lutte contre les inégalités de santé, 10 millions d'euros ont été réservés pour renforcer la place des ACT dans l'accompagnement des personnes malades les plus vulnérables, en leur permettant de développer leur accompagnement sur le lieu de vie de la personne, quel qu'il soit.

Cette démarche d'« aller vers » doit permettre de renforcer l'accès aux soins et à un accompagnement global pour les personnes les plus éloignées du système de santé.

Contact presse :

Service de presse d'Olivier VERAN :

01 40 56 60 65

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)